Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260422-DLIB_2026_04_01-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 22 avril 2026
Délibération n° 2026-04-01
Domaine d'intervention : 5.5
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibération du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Sabrina GUEGAN.

Madame Sabrina GUEGAN a donné procuration à Madame Claire JESTIN.

Monsieur Bruno DOLOU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : **Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal**

Par délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné une délégation pour la durée du mandat au Maire pour exercer certaines attributions de l'assemblée et l'autorisant à subdéléguer certaines matières aux adjoints délégués chargés respectivement des finances et de l'urbanisme.

Suite aux élections municipales de mars 2026, par délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2026 prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné une délégation pour la durée du mandat au maire pour exercer certaines attributions de l'assemblée et l'autorisant à subdéléguer certaines matières.

En vertu de l'article L.2122-23 du même code, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises.

Il en dresse la liste suivante :

Numéro d'ordre	Date de signature	Objet de la décision
2026-17	05/03/2026	Renouvellement d'une concession cimetière
2026-18	05/03/2026	Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 20 rue de la Fontaine
2026-19	09/03/206	Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 2 rue Jean Cam

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260422-DLIB_2026_04_01-DE

2026-20	09/03/2026	Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 10 rue Kreiskêr
2026-21	10/03/2026	Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 32 rue de Goarem Creis
2026-22	10/03/2026	Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 5 chemin Ti Lipig
2026-23	11/03/2026	Renouvellement d'une concession cimetière
2026-24	26/03/2026	Marché de travaux relatif à la requalification des espaces publics du centre-bourg – lot 1 VRD : notification d'un avenant n°2 à l'entreprise COLAS pour un montant de 9 520 € HT, soit 11 424 € TTC.
2026-25	13/03/2026	Marché de travaux relatif à la requalification des espaces publics du centre-bourg – lot 2 aménagements paysagers : notification d'un avenant n°1 à l'entreprise BELLOCQ PAYSAGES pour un montant de 16 420,10 € HT, soit 19 704,12 € TTC.
2026-26	13/03/2026	Marché de services : étude géométrique et topographique pour la réalisation d'un chemin piéton sur la voie verte Quimper – Pont l'Abbé / Kerangwenn / le bourg, conclu avec le Cabinet Roux et Jankowski ; Le montant des prestations s'élève à la somme de 6 840 € HT, soit 8 208 € TTC.
2026-27	17/03/2026	Renouvellement d'une concession cimetière.
2026-28	24/03/2026	Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 12 rue Paul Borrossi.
2026-29	27/03/2026	Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 22 route d'Audierne
2026-30	27/03/2026	Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 29 rue de Bel Air
2026-31	01/04/2026	Attribution d'une concession cimetière
2026-32	02/04/2026	Renonciation au droit de préemption : vente d'une propriété bâtie, 8 rue de Pouldreuzic

Le conseil municipal en prend acte.

Le Maire,

Pascal LINCOT